



RENDEZ-VOUS SALARIAL FONCTION PUBLIQUE

LE MINISTRE DOIT REVOIR SA COPIE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1,5 % ? UNE AUMÔNE !

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a donc annoncé **une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !**

Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010, marquant le début de la longue période de gel, s'élève désormais à plus de **16%**, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tous les agents et agentes, à la date tardive du 1er janvier 2024, ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes survenues. Pire encore, le ministre propose de recourir à **l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat »**. Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié-es.



IFSE + 56€ BRUT MENSUELS POUR LES ADJAENES...

La revalorisation indemnitaire s'inscrit dans le cadre des travaux menés dans le plan de revalorisation pluriannuel de la filière avec la convergence indemnitaire de la filière administrative du MEN avec les autres ministères.

Pour 2023, 15M€ permettent seulement de financer une revalorisation pour les ADJAENES à hauteur d'un forfait de 675€ brut par agent de revalorisation de l'IFSE.

56€ brut mensuels pour les catégories C, mesure rétroactive au 1er janvier 2023.

Malgré les revalorisations 2021-2022, la filière administrative du MEN se trouvait encore en dessous des moyennes interministérielles : environ 80% pour les catégories A-B et 75% pour les C. Il faudrait doubler les moyennes indemnitaires de l'Éducation nationale pour atteindre les moyennes interministérielles... le chantier va pouvoir durer encore des années ! On restera vigilant-es sur le Projet de Loi de Finance 2024.

Mais le véritable problème de la catégorie C est celui du tassement des grilles et du rattrapage par le SMIC ! Quant à la revalorisation indemnitaire des ITRF : un groupe de travail sera convoqué sur le périmètre MEN le 13 juillet. D'autres travaux sont en cours sur le périmètre ESR pour les ITRF.



PERSONNELS ATSS CONTRACTUELS, IL FAUT ENCORE PATIENTER

Le cadre de gestion des contractuel-les présenté ne comporte pas de grille de rémunération : il sera communiqué à la rentrée au vu de la charge de travail de la DGRH.

Recrutements sur liste complémentaire suite concours : les académies sont invitées à pourvoir non seulement tout désistement mais à faire remonter tous les besoins en emplois qui pourraient être couverts par les LC, dans la limite du plafond d'emploi évidement.

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !